



VILLE DE PULLY

Municipalité

Communication N° 12 - 2014 au Conseil communal

Séance du 4 juin 2014

Passage piétonnier "Clergère Sud" Etude de projet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 87'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

Le plan de quartier (ci-après PQ) "Clergère Sud" approuvé par la Municipalité le 11 décembre 2013, inclut la création d'un cheminement piétonnier au Sud du périmètre. En vertu de la Loi sur les routes (LRou), les procédures foncières nécessaires à la création du cheminement doivent être déposées simultanément à l'enquête publique du PQ. Ces procédures étant indissociables, il est impératif de constituer le dossier d'enquête lié au cheminement, ce qui demande des études complémentaires.

Ainsi, l'ouverture du compte de crédit d'études, objet de cette communication, doit permettre l'attribution de mandats pour l'élaboration des études de projet et permettre l'estimation du coût des travaux en vue de la préparation d'un préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 4 juin 2014